

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU AU

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU

LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT

LAUSANNE, LE

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

ENTRE EN VIGUEUR, LE

24 octobre 2025

Agence Wenker Architecture Sàrl
Route de Moral 3
1595 Fiaug

T : +41 26 565 38 43
E : info@awarchitecture.ch
W : www.awarchitecture.ch

François Wenker
Architecte HES, REG B
Urbaniste FSU

LEGENDE :

Affectation du sol :

Zone centrale 15 LAT A

Aire de prolongement de l'habitat

Zone centrale 15 LAT B

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT

Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A - Chiffre du secteur

Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B

Zone de verdure 15 LAT - Chiffre du secteur

Zone de desserte 15 LAT / 18 LAT

Zone agricole 16 LAT

Zone agricole protégée 16 LAT

Zone viticole 16 LAT

Zone viticole protégée 16 LAT

Zone ferroviaire 18 LAT

Aire forestière 18 LAT selon constatation de la nature forestière du 03.09.2020

Contenus superposés

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Distance inconstructible à la lisière (10 m)

Secteur de restrictions liées aux dangers naturels

Secteur de restrictions A (CPB 1)

Secteur de restrictions B (GPP/GSS 1)

Secteur de restrictions C (GPP/GSS 2)

Informations indicatives

Aire forestière 18 LAT

Périmètre de plan d'affectation

Patrimoine

Recensement architectural - Objets notés 1/2/3/4

Mesures de protection - Objets inscrits à l'inventaire cantonal (INV)

Mesures de protection - Objets classés comme Monument historique (MH)

Objet protégé par une mesure communale - Bâtiments à conserver

Secteurs protégés - Secteur de protection du site bâti 17 LAT

Régions archéologiques

Parcelles recensées à l'inventaire ICOMOS

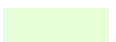
Murs à maintenir

Zones de protection des eaux

Espace réservé aux eaux (voir plan annexé)

Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)

Bâtiments projetés



0 50 m 100 m 200 m
ECHELLE 1: 2'000

Plan établi sur la base des données cadastrales du fournies par le bureau.....
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté,
Le..... Signature :.....

